

Compte rendu CGT
Comité Technique Local de la Marne (CTL)
du 17 novembre 2020

Ponts naturels arrêtés pour 2021

- Vendredi 14 mai (Ascension)
- Vendredi 12 novembre (Armistice)

Dispositif d'accueil téléphonique dans les SIP

Pendant la campagne déclarative, les numéros de téléphone des SIP ont été orientés vers un numéro unique départemental. Une plate forme d'accueil téléphonique, située au SIP de Reims, prenait en charge les appels des usagers. Ces derniers pouvaient demander à être rappelés dans les 48 heures.

Selon la direction, ce dispositif de « rappel » a donné une grande satisfaction auprès des usagers et des collègues. La direction a donc décidé de reconduire le dispositif pour la campagne des avis d'imposition.

Si les usagers peuvent effectivement tirer un bénéfice à ne pas devoir « attendre des heures » au téléphone, nous avons attiré l'attention de la direction sur plusieurs points :

- ce dispositif ne doit pas conduire à supprimer l'accueil physique ; ces deux modes d'accueil restent complémentaires.
- il est indispensable que la direction veille à ce que les agents concernés par ce dispositif ne fassent pas « que du téléphone » pendant des journées entières et que cela soit correctement calibré avec les autres tâches à réaliser.
- il faut également traiter le sujet de l'articulation avec la plate forme nationale d'appels téléphoniques qui mobilisent déjà plusieurs collègues du département.

Déménagement de la Trésorerie de Vitry-le-François au mois de décembre 2020 :

La trésorerie de Vitry le François va déménager les 8 et 9 décembre 2020 dans le bâtiment domanial occupé par le SIE-SIP de Vitry (Boulevard Carnot).

Ce déménagement du service va faire économiser 45 000 € de loyer annuel à la DDFIP.

Ce déménagement implique également une réinstallation des collègues du SIP-SIE dans les étages du bâtiment.

La direction s'est engagée à refaire les peintures des bureaux du RDC.

Un nettoyage complet des locaux est également prévu afin que chaque agent bénéficie d'un espace de travail propre.

Fusion en direction du Service Facturier/Dépense avec le Centre de Service Partagés

Cette fusion des 2 services, prévue au 1^{er} avril 2021, doit donner naissance à un nouveau service, dénommé Centre de Gestion Financière.

Si l'objectif avancé par la direction est de supprimer un certain nombre de contrôles effectués dans la sphère de la dépense de l'État, tout le monde aura compris que l'objectif premier est de supprimer des emplois.

Nous avons alerté sur le fait que la crise sanitaire et la période de fin de gestion pour les services concernés n'étaient pas une période propice pour préparer au mieux cette réforme. La direction s'est engagée à faire le nécessaire pour que les agents soient associés tout au long du processus et puissent bénéficier des formations nécessaires, si besoin dans un calendrier desserré.

Au niveau de l'implantation du service fusionné, une réflexion est en cours, mais la direction indique qu'elle s'inscrit dans une réflexion plus large intégrant le sujet de l'accueil des 3 nouveaux services annoncés sur Châlons en Champagne.



Externalisation de la mission de dégagements et d'approvisionnements en numéraire des régisseurs

Dans le cadre de sa stratégie de fermeture des caisses gérées par nos services, la DGFIP a signé récemment une convention avec la Banque Postale. L'objet de cette convention prévoit que les régisseurs des collectivités locales, de l'État et des Établissements publics effectuent à l'avenir leurs opérations en numéraire auprès des agences de la Banque Postale et non plus auprès de nos services.

Cette nouvelle externalisation de mission s'inscrit dans la même orientation que la convention signée avec les buralistes pour les encaissements des impôts, des amendes et des factures publiques.

La Marne va donc expérimenter le processus à compter du 1^{er} janvier 2021, mais la généralisation nationale est déjà prévue au printemps 2021. Nous noterons que l'application informatique qui doit permettre aux régisseurs d'effectuer leurs opérations en numéraire avec la Banque Postale n'est pas encore opérationnelle !

Il est également précisé que si nos services n'auront plus à gérer la manipulation des fonds, on laissera probablement à leur charge la gestion des habilitations des régisseurs, ainsi que la validation des demandes d'approvisionnement en numéraire.

Nous avons de nouveau dénoncé cette perte de mission, considérant que la manipulation de fonds publics doit rester dans le périmètre de notre administration et ne pas être privatisée.

Fusion des secteurs d'assiette de Reims au 1^{er} janvier 2021

La direction explique que cette réorganisation au sein du SIP de Reims va notamment faciliter l'organisation quotidienne du travail et permettra également l'harmonisation des méthodes de travail.

Elle précise par ailleurs que cela permettra de maintenir la diversité des missions exercées par les agents dans les secteurs d'assiette..

Outre la réserve que nous pouvons avoir sur le sujet de la diversité des missions (lorsque l'on connaît la spécialisation accrue avec le recours généralisé à du traitement de « listes »), nous avons une inquiétude légitime quant au fait que cette nouvelle réorganisation ne soit pas un nouveau prétexte pour supprimer des emplois dans le service.

La direction se défend d'avoir cet objectif... l'avenir proche nous le dira...

Affichage d'indicateurs de « transparence » dans les SIE et les SIP

Pour faire suite à un projet du Gouvernement, la direction locale va continuer à déployer l'affichage « d'indicateurs de satisfaction » des usagers dans les SIP et les SIE du département.

Fermeture de la caisse de la DDFIP et Réorganisation de la caisse de la Cité Tirlet au 1^{er} janvier 2021

La direction locale poursuit la stratégie d'abandon des caisses tenues par nos services. Ainsi, l'activité caisse de la DDFIP va être transférée à la Cité Tirlet (qui restera 1 des 2 caisses « résiduelles » du département).

Ce transfert va s'accompagner par le déménagement de plusieurs collègues et la réalisation de travaux (peu importants selon la direction).

Par ailleurs, le maintien d'une « salle de détente » au sein du SIP de Châlons a fait l'objet de débats et nécessite que la direction retravaille ce sujet.

L'activité caisse de la Cité Tirlet sera donc au 1^{er} janvier 2021 du ressort de la Trésorerie de Châlons et non plus du SIP. L'emploi de caissier implanté est un emploi issu des services de direction.

Cette réorganisation induit d'autres préoccupations, qui restent sans réponse :

- quel est l'avenir de l'accueil de la DDFIP ?
- quel est l'avenir du service Dépôts et Services Financiers qui assure la mission de Caisse de la DDFIP et qui perd donc un nouvel emploi ?

Recrutement de contractuels dans la Marne

La direction nous a annoncé qu'elle avait engagé une procédure de recrutement de contractuels sur 2 emplois du département : 1 poste de niveau C au SIP de Sezanne et un poste de niveau A en direction (Pole Juridictionnel).

Nous avons dénoncé vivement cette démarche de précarisation conduisant à remplacer des emplois de titulaires par des contractuels.

Cette orientation est d'autant plus critiquable que les postes proposés ne sont pas nécessairement vacants et peuvent intéresser des collègues titulaires.

Le recrutement n'ayant pas encore abouti, la direction a souhaité nous rassurer sur ce point. Nous invitons donc les collègues éventuellement intéressés par ces postes à se manifester auprès des RH ou des organisations syndicales.